

ENTRE **FRPA**, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 20 000 €, DONT LE SIÈGE EST SITUÉ À LOCQUeltas (56390) Z.A DE KERAVEL, IMMATRICULÉE RCS DE VANNES SOUS LE NUMÉRO 795365113 ET LES UTILISATEURS : **RÉPARATEURS AUTOMOBILES ET EXPERTS AUTOMOBILES.**

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La société FRPA est le concepteur d'un outil informatique («frpa.fr»), accessible numériquement, destinés :

- 1°) aux professionnels de la déconstruction
- 2°) aux professionnels de la réparation automobile
- 3°) aux experts automobiles.

Cet outil permet la relation de ces professionnels dans le cadre de la demande et de l'offre de la pièce de remploi automobile.

L'adhérent spécialisé dans la déconstruction automobile, s'est déclaré intéressé par cette prestation de service de mise en relation.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Sous les conditions et modalités ci-après définies, le signataire déclare adhérer au réseau FRPA. En contrepartie de cette demande d'adhésion, la société FRPA lui confirmera ladite adhésion, par l'envoi immédiat de son identifiant. Ces données lui permettront d'accéder au site internet du réseau, et son utilisation.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION

Le réseau FRPA est destiné à regrouper les professionnels de la déconstruction automobile agréés et les réparateurs et experts automobiles afin de permettre, à terme de faciliter leurs échanges professionnels. Le contrat d'utilisation, objet des présentes, a pour but de rassembler ces professionnels, afin de pouvoir leur offrir, par le biais de l'utilisation du site internet précité un outil « de rencontre » entre offres et demandes. En contrepartie de cette adhésion, l'utilisateur agréé aura le droit de se prévaloir de la qualité d'utilisateur du réseau FRPA auprès des tiers et notamment des assureurs automobiles.

ARTICLE 3 - DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2014.

Il se renouvellera ensuite par périodes d'UNE (1) année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une quelconque des parties soussignées par tout moyen, et notamment par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, moyennant un préavis de DEUX (2) mois.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT

A - Qualités requises pour l'adhésion

L'adhésion au site «frpa.fr» ne peut être autorisée qu'aux entités ne faisant pas l'objet d'un dépôt de bilan, cessation de paiement, procédure de sauvegarde et redressement ou liquidation judiciaire.

Étant également précisé que pour la bonne marche du réseau, la société FRPA se réserve le droit de refuser une adhésion sans que ce refus doive être motivé.

En tout état de cause le refus devra intervenir au plus tard dans les QUINZE (15) jours de l'adhésion de l'utilisateur.

B - Respect des conditions générales d'utilisation du site frpa.fr

L'utilisateur s'engage, par la signature des présentes, à respecter ledit contrat ainsi que les conditions générales d'utilisation (Annexe N° 1) du réseau FRPA, dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Étant précisé que lesdites conditions générales d'utilisation forment un tout indissociable et indivisible avec les présentes

C - Changement dans la qualité de l'adhérent

L'adhésion au réseau FRPA est notamment liée à l'activité spécifique de l'utilisateur. En conséquence elle s'éteindra de plein droit en cas de cessation de l'activité de l'utilisateur pour quelque cause que ce soit. De même, l'utilisateur devra informer la société FRPA de tout changement dans sa qualité que ce soit en raison de fusion de sociétés ou d'apport partiel d'actif réalisé dans les conditions prévues aux articles L 236-22 et L 145-16 du Code de Commerce, d'apport à une société à responsabilité limitée ou à une société anonyme ou une société par actions, de changement de contrôle de la société utilisatrice, au moins un mois avant la réalisation de ladite opération par lettre recommandée avec avis de réception.

La société FRPA pourra, dans ce même délai, soit accepter ladite opération et, le cas échéant transmettre un nouvel identifiant, soit résilier le contrat à date d'effet de l'opération.

ARTICLE 5 - PRIX

La présente adhésion est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 6 - TRANSMISSION DU CONTRAT

Le présent contrat n'est ni cessible, ni transmissible.

ARTICLE 7 - NULLITÉ D'UNE CLAUSE

La nullité ou l'inapplicabilité d'une clause n'entraînera pas la nullité ou l'inapplicabilité de l'ensemble du contrat dès lors que l'économie générale ou l'équilibre de celui-ci ne sera pas gravement perturbé.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION

En cas de manquement par l'utilisateur à l'une quelconque des obligations contractuelles, le présent contrat sera résilié de plein droit, s'il plaît à FRPA, un mois après l'envoi par courrier recommandé avec demande d'avis de réception d'une mise en demeure restée sans effet et contenant déclaration par cette dernière de son intention d'user du bénéfice de la présente clause. En outre, le présent contrat sera résilié immédiatement et de plein droit suivant courrier recommandé avec demande d'avis de réception, s'il plaît à FRPA, sur simple constatation :

- du prononcé d'un jugement de procédure de sauvegarde, redressement ou de liquidation judiciaire ou toute autre procédure collective d'apurement du passif de l'autre partie ;
- d'une cessation d'activité, d'une cession de contrat ou d'un changement dans la qualité de l'utilisateur non autorisée par FRPA (cf. supra) ;
- d'absence d'utilisation du site internet pendant une durée supérieure à DEUX (2) mois
- de perte de la totalité des « clés » détenues par chaque utilisateur en début de contrat (cf. règlement du réseau).

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ ET RECOURS

A - Contenu du site

FRPA est tenue d'une obligation de moyens concernant les informations mises à la disposition des utilisateurs.

FRPA effectue les démarches nécessaires pour s'assurer de la fiabilité de ces informations sur son site.

Malgré une veille et une mise à jour quotidienne, FRPA ne peut encourir de responsabilité du fait d'inexactitudes techniques, erreurs typographiques ou omissions que le contenu du site peut comporter ou pour les résultats qui pourraient être obtenus par l'usage de ces informations. Si un utilisateur constate ce type de problème, il peut en faire part à FRPA par tous moyens (coordonnées accessibles sur le site).

B - Liens avec les sites tiers

Les sites reliés directement ou indirectement au site FRPA ne sont pas sous le contrôle de FRPA. En conséquence, FRPA n'assume aucune responsabilité quant aux informations publiées sur ces sites. Les liens avec des sites tiers ne sont fournis qu'à titre de commodité et n'impliquent aucune responsabilité quant à leur contenu.

C - Passage des commandes

L'utilisateur reconnaît expressément que le réseau FRPA n'est qu'un modérateur permettant la rencontre de l'offre et de la demande et que son site n'est que le support de cette rencontre.

En conséquence, le passage des contrats et/ou commandes entre les différents interlocuteurs du site reste de la responsabilité de ses auteurs, la responsabilité de la société FRPA ne pouvant être mise en cause pour quelque cause que ce soit. Il est rappelé notamment que le respect de la procédure, conseillé par la société FRPA dans les conditions générales d'utilisation du site, ne dispense pas les utilisateurs de toutes les vérifications utiles et nécessaires en cas de passage de commandes et/ou signature de contrats.

La société FRPA ne garantit en aucun cas la bonne exécution des commandes entre les différents utilisateurs.

ARTICLE 10 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Tous les litiges auxquels la conclusion et/ou l'exécution du contrat pourrait donner lieu seront de la compétence du Tribunal de commerce de VANNES.

ARTICLE 11 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties soussignées élisent respectivement domicile en leur siège social.

ARTICLE 12 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

FRPA est particulièrement attachée au respect des libertés individuelles. En conséquence, FRPA s'engage à ne céder en aucun cas (vendre, échanger, louer, donner, prêter) à des tiers les informations concernant un utilisateur, sauf accord exprès de sa part.

Ce site respecte le traitement des données personnelles de ses utilisateurs conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

Conformément à cette loi, le utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression pour toute information le concernant. Le utilisateur peut exercer directement ce droit en adressant un e-mail à FRPA.

ARTICLE 13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle (tels que notamment droits d'auteur, droits voisins, droits des marques, droits des producteurs de bases de données) portant tant sur la structure que sur les contenus du site internet notamment les images, sons, vidéos, photographies, logos, marques, éléments graphiques, textuels, visuels, outils, logiciels, documents, données, etc. (ci-après désignés dans leur ensemble « éléments ») sont réservés. Ces éléments sont la propriété de FRPA. Ces éléments sont mis à disposition des utilisateurs, à titre gracieux, pour la seule utilisation du réseau FRPA et dans le cadre d'une utilisation normale de ses fonctionnalités. Les utilisateurs

s'engagent à ne modifier en aucune manière les éléments.

Toute utilisation non expressément autorisée des éléments du Site Internet entraîne une violation des droits d'auteur et constitue une contrefaçon. Elle peut aussi entraîner une violation des droits à l'image, droits des personnes ou de tous autres droits et réglementations en vigueur. Elle peut donc engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

Il est interdit à tout Utilisateur de copier, modifier, créer une œuvre dérivée, inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source, vendre, attribuer, sous licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout droit afférent aux éléments.

Tout utilisateur du réseau FRPA s'engage notamment à ne pas :

- utiliser le réseau FRPA pour le compte ou au profit d'autrui ;
- reproduire en nombre, à des fins commerciales ou non, des informations ou des Annonces présentes sur le Site Internet ;
- intégrer tout ou partie du contenu du Site Internet dans un site tiers, à des fins commerciales ou non ;
- utiliser un robot, notamment d'exploration (spider), une application de recherche ou récupération de sites Internet ou tout moyen >>> permettant de récupérer ou d'indexer tout ou partie du contenu du Site Internet excepté en cas d'autorisation expresse et préalable de FRPA ;
- copier les informations sur des supports de toute nature permettant de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine.

Toute reproduction, représentation, publication, transmission, utilisation ou modification, extraction, de tout ou partie des éléments et ce de quelque manière que ce soit, faite sans l'autorisation préalable et écrite de FRPA est illicite. Ces actes illicites engagent la responsabilité de ses auteurs et sont susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires à leur encontre et notamment pour contrefaçon.

Les marques et logos FRPA ainsi éventuellement que ceux de ces partenaires sont des marques déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques et/ou logos sans l'autorisation préalable et écrite de FRPA est interdite.

FRPA est producteur des bases de données du Site internet. En conséquence, toute extraction et/ou réutilisation de la ou des bases de données au sens des articles L 342-1 et L 342-2 du code de la propriété intellectuelle est interdite.

FRPA se réserve la possibilité de saisir toutes voies de droit à l'encontre des personnes qui n'auraient pas respectées les interdictions contenues dans le présent article.

ARTICLE 14 - MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE

FRPA se réserve la possibilité, à tout moment, de modifier en tout ou partie les conditions générales d'utilisation du site frpa.fr.

L'utilisateur est invité à consulter régulièrement les conditions générales d'utilisation, qui seront mises à disposition sur le site «frpa.fr», afin de prendre connaissance des changements apportés.

ARTICLE 15 - ENREGISTREMENT

D'accord entre les parties, les présentes ne feront pas l'objet d'un enregistrement.